



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Berchem-Sainte-Agathe, le 16 novembre 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 29.10.2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant la réforme du système de subventionnement pour l'enseignement primaire – Etat des lieux.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant la réforme du système de subventionnement pour les enfants issus de milieux défavorisés dans l'enseignement primaire, un subside de € 74.983,78 a été octroyé comme apport supplémentaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Cela correspond à:

- 109 élèves avec une mère avec un niveau d'éducation faible
- 244 élèves dont la langue maternelle n'est pas le néerlandais
- 109 élèves qui obtiennent une allocation scolaire
- 260 élèves qui vivent dans un quartier avec un niveau de retard scolaire

En ce qui concerne la Commune de Berchem-Sainte-Agathe, toutes ces ressources sont pleinement utilisées aux fins pour lesquelles elles étaient destinées.

Concernant la problématique de la réforme du financement de l'éducation de base dans le cadre des subventions de fonctionnement, cela a été discuté à nouveau le 23 octobre 2015 lors du « Brusselplatform » dans lequel notre communauté scolaire est représentée par Spectrum.

En résumé, la proposition de la plateforme de Bruxelles est:

- Un cadre de référence bien défini pour l'allocation des ressources de travail sur base des caractéristique-élèves
- Chapiteaux des conclusions critiques de la Cour des Comptes
- Le respect de l'autonomie de différentes autorités scolaires (communales) bruxelloises
- L'effet levier pour les différents échevins des différentes autorités scolaires bruxelloises pour pouvoir introduire ces ressources opérationnelles dans le budget communal.
- L'utilisation ciblée de ces ressources opérationnelles pour les élèves qui en ont un besoin.



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

En ce qui concerne les subventions d'exploitation pour les sept écoles communales de SG Spectrum en 2013, 2014 et 2015, les conclusions suivantes peuvent en être tirées:

- Le sous-total de la part des quatre caractéristiques-élèves dans le total des subventions de fonctionnement revient pour SG Spectrum environ 65 à 70% du total des subventions de fonctionnement; l'importance de cette prime est donc essentielle.
- La part en pourcentage du montant accordé sur base des caractéristiques-élèves « résidence » dans le sous-total des 4 caractéristiques-élèves est d'environ 30% - 1/3.
- Le montant accordé sur base de la caractéristique « résidence » a légèrement augmenté, oscillant autour de 20% du montant total des subventions de fonctionnement ou bien 1/5.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE